



L'ECHO DES CHENAILLOTS

Infos Communales

1er SEMESTRE 2024 n° 9

Mairie de CHENEBIER
rue du Neuf Chemin
70400 CHENEBIER
mairie.chenebier@gmail.com
Tél/Fax: 03.84.27.30.54
Site internet : chenebier.fr

ATELIERS CAP BIEN-ÊTRE

Organisés par les caisses de retraite avec l'Association Santé Education et Prévention sur les Territoires Franche-Comté/Bourgogne.

Cap Bien-être s'adresse à toutes les personnes de 60 ans et plus, non dépendantes. Avec le parcours Bien-être, vous apprenez à mieux gérer votre stress et émotions pour faire face aux aléas de la vie quotidienne.

Un professionnel formé à l'animation du parcours vous accompagne durant toute la durée de l'action.

Cap Bien-être est un parcours composé de **4 étapes** collectives d'environ 2h 45 chacune, suivies d'un entretien individuel avec l'animateur.

Les séances se déroulent par groupe d'une dizaine de participants.

Les étapes du parcours sont les suivantes :

- 1) Emotions, Bien-Etre et Santé
- 2) Gestion du stress
- 3) Bien vivre avec soi
- 4) Bien vivre avec les autres
- 5) Garder le cap

Ce parcours aura lieu à **Chenebier, salle polyvalente, les mercredis 9, 16, 23 et 30 octobre 2024, de 14 h à 16 h 30.**

Les séances sont **gratuites**, sur inscription préalable.

Le Bulletin d'inscription est dès à présent à votre disposition, au secrétariat de la mairie, aux heures d'ouverture.

Les séances n'auront lieu que si, au minimum, 8 participants sont inscrits. (maximum 12 participants)

La prévention joue un rôle essentiel pour rester en forme physique et psychologique. C'est pourquoi, vos caisses de retraite et ses partenaires, organisent de nombreuses activités sur diverses thématiques du bien vieillir tout au long de l'année. Il peut s'agir d'ateliers collectifs ou d'événements comme des forums, conférences, pièces de théâtre, etc.

Renseignements sur ces ateliers : www.pourbienvieillir.fr

COMITÉ DES FÊTES

Le dimanche 28 avril 2024 s'est déroulée la 31ème édition de la fête de la fleur et du jardin, sous un ciel gris et pluvieux, d'où une baisse de fréquentation.

Ce mauvais temps n'a pas démoralisé les nombreux bénévoles, bien au contraire, qui durant cette journée ont tout fait pour accueillir de la meilleure façon les visiteurs.

La cinquantaine d'exposants qui était au rendez-vous tôt le matin, dont une majorité d'horticulteurs, pépiniéristes, ont comme d'habitude, donné beaucoup de conseils. Les milliers de fleurs apportaient de la couleur et de la gaieté dans cette journée.

Les 17 élèves du pôle scolaire, ayant participé au concours de dessins ont reçu chacun leur prix.

Le comité des fêtes les remercie chaleureusement de s'impliquer à leur manière dans cette manifestation.

L'apéritif musical offert a été très apprécié, mais aussi la restauration chaude en salle, où ont été servis 140 repas, préparés par le traiteur local, David Naviliat.

Les animations de la journée : maquillage des enfants mais aussi le groupe folklorique "Les Compars de Chanitte", spectacle de danseurs et danseuses, rythmé par le bruit des sabots avec entrain au son d'accordéon, de clarinette et de grelots.

Saluons la brillante démonstration du club de Judo de Chenebier/Champagney, réalisé sur les tatamis installés sous le préau.

Un tirage au sort a été proposé au public avec les billets d'entrée, de deux baptêmes en montgolfière, lots gagnés par des personnes de Laire et d'Echavanne.

Le Président et le Comité remercient tous les bénévoles qui se sont impliqués dans l'organisation de cette fête de la fleur et du jardin, du montage le vendredi au rangement et nettoyage le lundi, et vous donne rendez-vous en 2025 pour la 32ème édition.



BRÈVES

BAL FOLK (communiqué de la Médiathèque)

Un grand événement folk, incluant des bals ainsi que des stages d'initiation et de perfectionnement aura lieu en ce début juillet. Plus d'informations, vous seront communiquées très prochainement par la Médiathèque, à la fois par rapport à l'organisation (horaires des stages et début des bals) mais aussi aux réservations. Cependant, si vous êtes intéressés, vous pouvez d'ores et déjà bloquer les dates suivantes : Vendredi 5 juillet et Samedi 6 juillet - Tarifs : 12€ | gratuit (- 12 ans) Pour tous renseignements, contacter la Médiathèque - tél. : 03.84.46.03.30

FÊTE DE LA MUSIQUE

Cette année le programme est chargé avec tout d'abord une balade musicale sur les chemins de Chenebier. Différentes formations d'élèves de l'école de musique d'Héricourt enchanteront vos oreilles sur un parcours d'environ 2,5 kms. Les départs seront échelonnés entre 17 h et 17 h 30 à partir de la mairie. Ensuite à partir de 19 h 30, trois groupes se produiront dans des styles très différents : - **True bad hour** : textes engagés sur des rythmes variés, - **Dark Elder** : reprises et compos rock - **DJ Elektrunk**, pour terminer cette soirée festive.

On compte sur vous !!

CHENEBIER (70)
Vide GRENIER
ACCA CHENEBIER
DIMANCHE 09
JUIN 2024
GUVETTE ET PETITE RESTAURATION SUR PLACE TOUTE LA JOURNÉE
RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS AU 06 58 37 64 22

22 JUIN 2024 - 19H30
FÊTE DE LA MUSIQUE
CHENEBIER
DANS LA COUR DE L'ÉCOLE
RESTAURATION RAPIDE ET BUVETTE
De 17 h à 17 h 30
Départ pour une balade musicale proposée par
l'École de musique d'Héricourt
Départ en face de la mairie
TRUE
BAD HOUR
DJ
ELEKTRUNK
DARK
ELDER
ORGANISÉE PAR CHENEBIER ANIMATION ET
L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

CONSEILLÈRE NUMÉRIQUE
ATELIER RÉALISER VOTRE ALBUM PHOTO
Renseignements
Inscription
07 85 63 58 73
CHENEBIER
19 JUIN matin
26 JUIN Journée
GRATUIT

ÉVÈNEMENTS FUTURS SUR CHENEBIER

- **Dimanche 9 juin** : Vide Grenier sur la Prairie - organisé par l'ACCA de Chenebier -
- **Les Mercredis 19 juin et 26 juin** : Atelier Numérique : réalisation de votre album photo
- **Samedi 22 juin** : Fête de la Musique - organisée par Chenebier-Animation
- **Dimanche 1er septembre** : 11^{ème} Randonnée pédestre de Chenebier, avec son mini-marché de produits locaux - organisation par le Comité des Fêtes -
- **Samedi 12 octobre** : Projection du film "ETOBON 27 Septembre 1944" réalisé par Marcel Mettey, le club de jeunes de l'Amicale Laïque d'Héricourt et de la F.O.L. de Haute-Saône - salle polyvalente de Chenebier, 20 h 30. - Organisation : les municipalités d'Etobon et de Chenebier.
- **Vendredi 15 novembre** : Diaporama de la fête de la fleur organisé par le Comité des Fêtes et le Club Photo d'Etobon.
- **Lundi 18 novembre** : Cérémonie des 80 ans de la Libération de Chenebier.
- **Dimanche 24 novembre** : Repas dansant organisé par le CCAS.
- **Samedi 30 novembre (de 14 h à 18 h) et Dimanche 1er décembre (de 10 h à 18 h)** : Exposition photos du Club photos d'Etobon.
- **Vendredi 20 décembre** : Père Noël à l'École - Veillée de Noël à l'Eglise puis au Temple.

INFORMATIONS MUNICIPALES

HORAIRES de la MAIRIE

Ouverture au Public :

Les mardi et mercredi de 9 h à 12 h - le vendredi de 14 h à 18 h 30

Fermeture le samedi

- M. le Maire reçoit sur rendez-vous -

Nouvelle adresse mail : mairie.chenebier@gmail.com

VACANCES d'ÉTÉ 2024 : Le Secrétariat sera fermé
du **05 juillet au 22 juillet inclus et du 12 au 18 Août**.

En cas d'urgence, s'adresser à M. le Maire ou à ses Adjoints.

BIBLIOTHÈQUE

A partir du 2 septembre 2024, la bibliothèque sera ouverte aux élèves de l'école et aux habitants de Chenebier, de **16 h à 18 h tous les lundis**, hormis pendant les vacances scolaires. Elle sera gérée par Julie Magny, notre secrétaire de Mairie. (Rappel : La bibliothèque donne sur le parking côté ruisseau, du bâtiment Mairie-Ecole. La salle est située à côté de la classe du CM2)

RAPPEL

Art. 4, A.P. DDASS/2006 n° 21 du 18/05/2006 de la Préfecture de la Haute Saône :

NUISANCES SONORES - pour les PARTICULIERS -

Les travaux de bricolage et de jardinage à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne sonore ne doivent être effectués **que les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30 et les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.**

Art. 5 du même arrêté :

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux à faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Lesdits bruits sont punis de l'amende forfaitaire régit par l'article R48 -1 du Code de procédure pénale.

INTERDICTION BRÛLAGE

Art 84 du règlement sanitaire départemental : il est interdit de brûler des déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre. L'infraction peut être punie d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 € (article 131-13 du Code pénal)



ANIMAUX en PÂTURAGE sur CHENEBIER

Il est demandé au propriétaire ou au locataire de ces animaux (vaches - chevaux - etc..) qui sont en pâture sur la commune de Chenebier, de se faire **connaître en mairie**.

Si l'une de vos bêtes s'échappe de l'enclos, vous serez ainsi prévenu rapidement.

Il en va de la **SÉCURITÉ** des habitants du village ainsi que de la protection de vos bêtes.



VENTE DE BIENS IMMOBILIERS

La mairie vous fait part qu'elle met en vente un terrain à bâtir de 7a 63, rue de la Louvière, ainsi que le bâtiment communal de 3 niveaux, comprenant 6 logements d'habitation, situé Place du Temple, avec son terrain adjacent. - Pour tous renseignements, s'adresser en mairie -

PanneauPocket
Suivez l'actualité et les alertes de Chenebier avec l'application gratuite PanneauPocket ou sur ordinateur app.panneaupocket.fr
Disponible gratuitement sur   